



**SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION**

Centre Pénitentiaire de MURET

JUSQU'À QUAND DEVRA-T-ON ATTENDRE LE DRAME ?

Dans la nuit du 16 au 17 août, vers 2 heures du matin, un détenu en pleine crise a entièrement saccagé sa cellule.

Après avoir brisé son lavabo, il s'est servi d'un gros morceau de faïence pour détruire la fenêtre en plexiglas. Il a ensuite réussi à accéder à la cour de promenade en sautant depuis sa cellule. N'ayant apparemment aucune intention de s'évader, le détenu a attendu patiemment que l'on vienne le chercher.

Ce sont les personnels de ronde qui l'ont retrouvé. Fort heureusement, le détenu n'a opposé aucune résistance et a pu être conduit au quartier disciplinaire sans incident supplémentaire. Mais ne nous y trompons pas : cette fois, il n'y a pas eu de blessé. Cette fois.

Des profils inadaptés

Combien d'incidents faudra-t-il encore pour que l'administration prenne la mesure de la situation ?

L'établissement de Muret accueille des détenus dont l'état psychiatrique et le niveau de dangerosité sont manifestement incompatibles avec les conditions de détention, les moyens matériels et les effectifs disponibles. Ces orientations mettent directement en danger les personnels pénitentiaires, les autres personnes détenues et les détenus eux-mêmes.

Les agents ne peuvent pas, seuls et sans moyens adaptés, assumer les conséquences de décisions d'affectation incohérentes et d'une prise en charge psychiatrique insuffisante.

Le SPS-CEA exige

- Une réévaluation immédiate de l'orientation des profils présentant des troubles psychiatriques graves ou des comportements dangereux.
- Des transferts vers des structures réellement adaptées lorsque la prise en charge à Muret n'est plus possible.
- Des effectifs suffisants, notamment la nuit, pour garantir la sécurité des personnels.
- Un renforcement et une sécurisation effective des équipements vulnérables.
- Une reconnaissance pleine et entière de l'exposition permanente des agents à ces risques.

Le SPS-CEA refuse que les personnels servent de variable d'ajustement face à des profils qui ne relèvent pas des capacités de prise en charge de Muret.

La sécurité des personnels n'est pas négociable.

Pour le bureau local du SPS-CEA le 17/08/2026

Le SPS : le Syndicat 100%-CEA